

COMMUNE DE CHAPAREILLAN  
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2024

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de Madame le Maire, Martine VENTURINI.

Présents : Martine VENTURINI, Emmanuelle GIOANETTI, Fabrice BLUMET, Roland SOCQUET-CLERC, Valérie SACLIER, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Stéphane ROCHE, Valérie SEYSSEL, Bruno BERLIOZ, Nathalie UCHET, René PORTAY, Didier CHARAMELET, Julie BOUILLOZ.

Absents et Excusés : Annalisa DEFILIPPI (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI), Malika MANCEAU, Franck SOMMÉ, Christopher DUMAS (pouvoir à Fabrice BLUMET), Suan HIRSCH, Jean MIELLET (pouvoir à Bruno BERLIOZ), Olivier BOURQUARD.

**OBJET : CONVENTION AVEC LE GRESIVAUDAN – MISE A DISPOSITION DES  
PISCINES INTERCOMMUNALES  
37 – 25/06/2024**

Madame Emmanuelle GIOANETTI, adjointe au maire, rappelle au conseil municipal que la communauté de Communes Le Grésivaudan met prioritairement la piscine de Pontcharra à disposition des groupes scolaires de ses communes membres dans le cadre de l'initiation à la natation.

Une convention avait été conclue pour 3 années scolaires après délibération lors de la séance du conseil municipal du 30/09/2021.

Madame GIOANETTI, présente le projet nouvelle convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de Pontcharra à intervenir entre la commune et le Grésivaudan pour l'année scolaires 2024/2025 éventuellement reconductible 2 fois.

Après avoir entendu le rapport de Madame GIOANETTI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de la piscine intercommunale de Pontcharra pour l'année scolaire 2024/2025 ainsi que ses reconductions éventuelles pour les 2 années suivantes.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME

La Secrétaire de séance  
Valérie SACLIER



Martine VENTURINI  
Maire

